



Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en installation (groupes d'enfants de 0 à 5 ans)

GUIDE EXPLICATIF

2025

Coordination et rédaction

Direction du soutien à la conformité et à la qualité
Sous-ministériat à la main-d'œuvre et à la qualité du réseau

Pour information :

Renseignements généraux
Ministère de la Famille
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Ligne sans frais : 1 855 336-8568

© Gouvernement du Québec
Ministère de la Famille

ISBN 978-2-550-94202-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Table des matières

Introduction.....	4
À qui s’adresse ce guide?	6
But du guide	6
Définition de la qualité éducative	6
Cadre d’application.....	7
Qui est évalué?	7
Qui fait quoi dans le cadre de la mesure?	7
Qu’est-ce qui est évalué?.....	9
À quelle fréquence les évaluations auront-elles lieu? Comment les SGEE sont-ils choisis?	9
Comment se déroule l’évaluation (journée type)?	11
Que se passe-t-il après l’évaluation?	12
Quels sont les seuils à atteindre ?.....	12
Rapport d’évaluation de la qualité éducative	14
Section 1 – Identification du service de garde et sommaire des résultats	15
Section 2 – Contexte du SGEE (qualité structurelle et facteurs associés).....	18
Section 3 – Résultats détaillés de l’évaluation	20
1. Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants.....	20
2. Qualité de l’aménagement des lieux.....	30
3. Qualité des pratiques d’observation des enfants et de planification	32
4. Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents	34
Section 4 – Synthèse et signature du rapport d’évaluation	37
Centres de la petite enfance ayant plus d’une installation.....	37
Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative	37
Plan d’action.....	37
Sections 1, 2 et 3 du plan d’action	38
Section 4 du plan d’action	39
Bilan de réalisation des mesures du plan d’action	41
Évaluation partielle (de suivi)	41
Publication des résultats des évaluations de la qualité éducative	42
Références bibliographiques.....	43
Annexe 1.....	44

Introduction

Les experts du domaine de la petite enfance affirment que cette période est importante pour le développement global de l'enfant. Offrir des services éducatifs aux jeunes enfants constitue une grande responsabilité, la période de la petite enfance étant particulièrement déterminante pour l'épanouissement de la personne tout au long de son parcours de vie. Le niveau de qualité éducative offert en services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) influence le développement des enfants, et plus particulièrement celui des enfants les plus vulnérables. Des interventions éducatives de qualité, au moment opportun, permettent de prévenir l'apparition de difficultés liées au développement global de l'enfant.

Le ministère de la Famille (Ministère) joue un rôle central en matière de qualité des services éducatifs offerts aux jeunes enfants (0-5 ans). Il en fait la promotion par un encadrement législatif et réglementaire, par des mesures financières ainsi que par des publications qui soutiennent des interventions de qualité dans tous les types de SGEE.

Depuis le 8 décembre 2017, tous les SGEE reconnus (centres de la petite enfance [CPE], garderies subventionnées [GS], garderies non subventionnées [GNS] et services de garde éducatifs en milieu familial [RSGE]) doivent participer, sur demande et selon les modalités édictées par le Ministère, à une mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative (mesure) en vertu de l'article 5.1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (Loi). En cas de refus, ils s'exposent à des sanctions. Pour plus de détails, veuillez consulter la [*Directive concernant l'obligation de participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative et au suivi des résultats*](#), disponible sur le site Québec.ca.

Tous les SGEE reconnus doivent appliquer un programme éducatif et devront, ultimement, participer à cette mesure que le Ministère implante graduellement dans les CPE et les garderies. La première phase s'est déroulée de 2019 à 2022; elle ne s'adressait qu'aux CPE et aux garderies possédant au minimum deux groupes d'enfants de 3 à 5 ans. La seconde phase s'est amorcée en 2023; elle vise l'évaluation des CPE et des garderies – tous les groupes d'âge (0-5 ans). La mesure d'évaluation des RSGE ainsi que celle des services de garde des Premières Nations et des Inuits seront implantées ultérieurement.

Par cette mesure, le Ministère souhaite s'assurer que tous les enfants fréquentant un SGEE reconnu, et ce, peu importe le type, y reçoivent des services éducatifs de qualité favorisant leur développement global et leur réussite éducative. Cette qualité doit être globale, c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir se vérifier tant sur le plan des interactions que sur ceux de la planification des activités et de l'aménagement des lieux.

La mesure permet d'évaluer l'application des dimensions de la qualité éducative, le tout en cohérence avec le programme éducatif [*Accueillir la petite enfance*](#) produit par le Ministère. Il ne s'agit donc pas d'une inspection de conformité relative aux règles de santé et de sécurité, ni d'une évaluation du rendement du personnel ou du développement des enfants. La mesure est, par conséquent, réalisée de manière indépendante des inspections effectuées par le Ministère.

Les grandes étapes de la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative

Services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) - groupes d'enfants de 0 à 5 ans

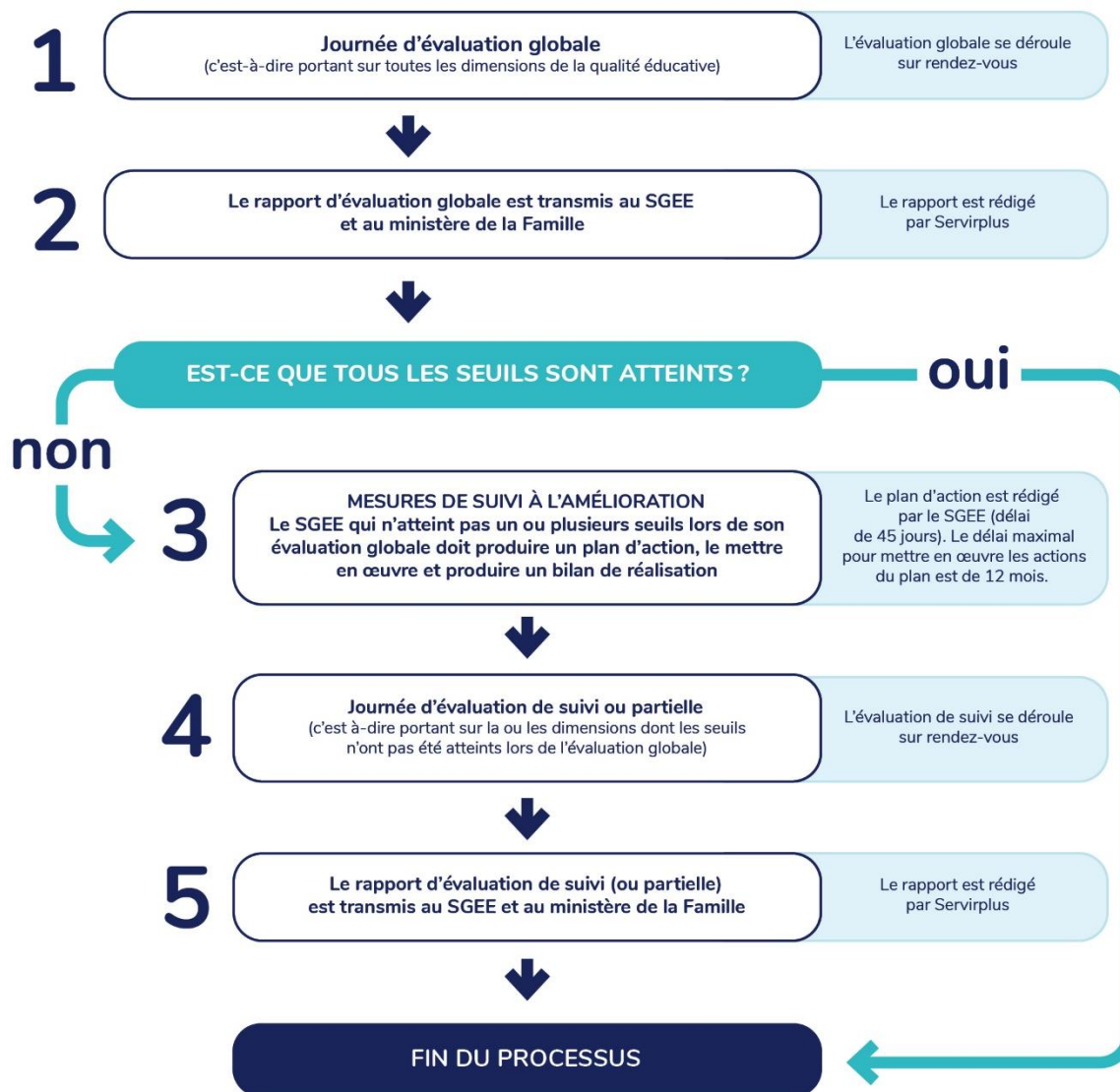
Étape 1 : Journée d'évaluation globale

Étape 2 : Rapport d'évaluation globale (à la suite à l'évaluation globale)

Étape 3 : Mesures de suivi à l'amélioration (plan d'action)

Étape 4 : Journée d'évaluation de suivi (ou partielle)

Étape 5 : Rapport d'évaluation de suivi (à la suite de l'évaluation de suivi)



À qui s'adresse ce guide?

Le présent guide s'adresse principalement aux CPE, aux GS ainsi qu'aux GNS qui doivent participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative (groupes d'enfants de 0 à 5 ans).

Il s'adresse également à toutes personnes qui s'intéressent à la qualité des SGEE ainsi qu'à ceux et celles qui prennent part à l'amélioration de ces services, notamment aux établissements d'enseignement et de formation, aux associations nationales et régionales de SGEE, aux spécialistes dans le domaine de la petite enfance, au personnel du Ministère, mais également aux parents.

But du guide

Ce guide a pour but d'expliquer le cadre d'application de la mesure, la structure du rapport d'évaluation qui est remis à chacun des SGEE évalués ainsi que le processus de suivi relatif à l'amélioration de la qualité éducative.

Il n'a aucune valeur légale et ne dispense pas les SGEE de se référer au texte officiel de la [Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance](#).

Définition de la qualité éducative

En recherche, la qualité éducative des SGEE est généralement abordée selon deux grandes catégories : la qualité structurelle et la qualité des processus.

La qualité structurelle renvoie aux structures fondamentales nécessaires pour assurer la qualité et elle est obtenue grâce à une application de la législation ou de la réglementation. Elle fait donc souvent référence aux pratiques de gestion, à la formation, à l'expérience, à la taille des groupes, au ratio adulte/enfants, etc.

La qualité des processus renvoie plutôt à la diversité et à la richesse des expériences vécues quotidiennement par les enfants dans le SGEE, à la structuration des lieux et de l'environnement d'apprentissage (l'espace, le matériel, les activités), aux interactions au sein d'un groupe (adulte-enfant ou enfant-enfant) ou encore à l'engagement des parents dans le milieu.

Dans le cadre de la mesure, ces deux types de catégories sont évaluées, mais de manière différente. Les pages suivantes fournissent de plus amples détails.

Pour en savoir plus sur la qualité éducative, veuillez consulter le programme éducatif [Accueillir la petite enfance](#) produit par le Ministère.

Cadre d'application

Qui est évalué?

La mesure décrite dans le présent guide s'adresse uniquement aux CPE, aux GS et aux GNS. L'évaluation concerne le SGEE de manière globale, et non pas une seule éducatrice ou un seul éducateur. Les résultats des groupes observés sont donc combinés.

Dans le cas d'un CPE ayant plusieurs installations, chacune d'elles est évaluée et reçoit son rapport; une synthèse est transmise au CPE à titre indicatif (voir à ce sujet la page 37 du présent guide).

La mesure décrite dans le présent guide ne vise donc ni les RSGE ni les SGEE des Premières Nations et des Inuits.

La participation au processus d'évaluation et d'amélioration est obligatoire. En cas de refus, le prestataire de SGEE s'expose à des sanctions. Pour plus de détails, veuillez consulter la [*Directive concernant l'obligation de participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative et au suivi des résultats*](#), disponible sur le site Québec.ca.

Qui fait quoi dans le cadre de la mesure?

Le **Ministère** est responsable de veiller à l'application de la Loi. Il coordonne la mesure et, en ce sens, il en est le porteur. Il assure le suivi approprié auprès des SGEE et les soutient, notamment en diffusant des outils permettant de comprendre les balises d'application de la mesure. Il s'assure que la firme d'évaluation respecte tous les termes du contrat octroyé. En vertu d'une modification apportée à l'article 5.1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et d'une disposition transitoire introduite par la *Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement* en 2022, le Ministère devra publier les résultats du processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative. Cette obligation légale n'est pas encore en vigueur.

La **firme d'évaluation** est responsable d'évaluer la qualité éducative des SGEE en respectant tous les termes du contrat qui lui est octroyé, notamment en matière de qualité, d'objectivité et d'efficience, et de produire des rapports d'évaluation conformes aux standards scientifiques. Dans le cadre de la mise en œuvre du volet 0-5 ans de la mesure d'évaluation des CPE et des garderies, c'est la firme Servirplus, qui dispose de l'expertise nécessaire dans le domaine de la petite enfance, qui a été sélectionnée lors d'un appel d'offres public.

Le **prestataire de services de garde éducatifs à l'enfance** doit respecter le cadre légal. Par conséquent, il doit participer à la mesure, fournir tous les renseignements et les documents requis ainsi que se soumettre aux questionnaires d'évaluation. Cette obligation s'applique également aux membres du personnel du SGEE. Le prestataire de services de garde éducatifs à l'enfance est responsable de la qualité offerte aux enfants dans son milieu et, par conséquent, il doit assurer le suivi des résultats, en collaboration avec le

Ministère. Lorsque la publication des résultats sera en vigueur, il devra également informer les parents des enfants qu'il reçoit que les résultats ont été publiés.

Les **éducatrices et les éducateurs** jouent un rôle essentiel pour l'atteinte d'une qualité éducative globale. À cet égard, plusieurs éléments peuvent les guider, comme le programme éducatif appliqué dans leur milieu, leurs compétences, leur formation et leur expérience. La qualité de leurs interactions avec les enfants est déterminante pour le développement global de ceux-ci. En s'appuyant sur leurs observations, elles ou ils recueillent des renseignements essentiels pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages selon leur développement, pour leur offrir des expériences variées et pour mettre à leur disposition le matériel adapté à leur besoin, et ce, tout au long de la journée. Les éducatrices et les éducateurs dont le groupe est sélectionné par la firme d'évaluation doivent donc, le jour de l'évaluation, répondre aux questionnaires et participer à l'entrevue.

La ou le **gestionnaire** du SGEE est responsable de l'application du programme éducatif. Elle ou il doit s'assurer que l'ensemble de son personnel applique adéquatement celui qui a été déposé au Ministère. Elle ou il doit participer à la mesure. Plus particulièrement, elle ou il est invité à aviser l'ensemble du personnel (y compris les membres du conseil d'administration ou du comité de parents) et les parents que son SGEE participe à une évaluation prescrite par le Ministère. Elle ou il doit être présent et disponible le jour de l'évaluation pour répondre aux questions de l'équipe et l'assister dans son travail ainsi que pour participer à une entrevue. Elle ou il doit s'assurer que les parents reçoivent le questionnaire relatif à leurs interactions avec le personnel éducateur du SGEE. Elle ou il doit encourager et soutenir la participation des éducatrices et des éducateurs, notamment en leur permettant de répondre aux questions d'entrevues (généralement au moment de la sieste des enfants) dans des conditions optimales : en les libérant le temps de l'entrevue et en leur fournissant, dans la mesure du possible, un local à l'écart du groupe d'enfants et des autres adultes, pour assurer la confidentialité de leurs réponses.

Les **parents** sont les premiers éducateurs de leur enfant. Ils favorisent l'établissement d'un partenariat avec l'éducatrice ou l'éducateur en lui communiquant des renseignements utiles sur leur enfant et en s'intéressant au quotidien de celui-ci en SGEE. La collaboration des parents avec les éducatrices et les éducateurs et l'ensemble du personnel des SGEE est précieuse afin qu'ils offrent des services de qualité qui contribuent au développement global des enfants. Le point de vue des parents est essentiel pour assurer une adéquation entre les actions éducatives mises en place dans le SGEE et ce que les parents vivent à la maison. Les parents sont donc invités à répondre au questionnaire transmis par la ou le gestionnaire du SGEE (il s'agit d'un lien Web – versions française et anglaise disponibles), en respectant le délai de réponse (14 jours). Sur demande, des versions papier sont disponibles. De plus amples détails sont fournis dans le présent guide.

Les **enfants** n'ont qu'un rôle à jouer : celui d'être, d'agir et d'interagir comme ils le font tous les jours, c'est-à-dire comme des enfants. La mesure n'évalue pas leur développement.

Qu'est-ce qui est évalué?

La mesure vise à évaluer la qualité globale des processus en fonction des quatre dimensions suivantes :

1. Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants;
2. Qualité de l'aménagement des lieux;
3. Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification;
4. Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents.

L'évaluation porte aussi sur la qualité structurelle, c'est-à-dire les pratiques de gestion, l'expérience, la formation, etc. Les informations recueillies sur la qualité structurelle servent à rédiger le contexte dans lequel évolue le SGEE, au moment où l'évaluation est effectuée; ce contexte est décrit dans le rapport d'évaluation qui est remis au milieu et les SGEE sont invités à s'en inspirer pour formuler des pistes d'amélioration dans leur plan d'action, s'il y a lieu.

La mesure n'est pas une inspection de conformité relative aux règles de santé et de sécurité. Par conséquent, elle ne se substitue pas aux inspections. Elle n'est ni une évaluation du rendement des éducatrices et des éducateurs ni une évaluation du développement des enfants.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'instruments de mesure (grilles) scientifiquement reconnus. Elle comprend des périodes d'observation des interactions dans les groupes, des entrevues (questionnaires) avec les éducatrices, les éducateurs et la ou le gestionnaire ainsi qu'un questionnaire destiné aux parents.

Des renseignements supplémentaires relatifs à chaque instrument sont fournis à partir de la page 14 du présent guide.

À quelle fréquence les évaluations auront-elles lieu? Comment les SGEE sont-ils choisis?

La récurrence des évaluations globales est établie, généralement, en fonction de la date de renouvellement de permis (habituellement tous les cinq ans) ou à plus courte échéance, si le Ministère le juge pertinent.

La liste des SGEE à évaluer est déterminée par le Ministère, en fonction d'une répartition équitable dans le temps, entre les types de SGEE et entre les régions. Les évaluations ont habituellement lieu plusieurs mois avant le renouvellement de permis. La participation à l'évaluation n'est cependant pas une condition de renouvellement de permis.

La firme d'évaluation contacte les SGEE pour fixer le rendez-vous dans un délai d'environ quatre à deux semaines avant l'évaluation. L'évaluation se déroule donc lors d'une journée type dans le SGEE. Il est essentiel, lors de l'appel de prise de rendez-vous, que le SGEE réponde le plus fidèlement possible à toutes

les questions posées par la firme d'évaluation, notamment celles concernant le fonctionnement du SGEE, la composition des groupes, la prise en charge du groupe entier ou le fonctionnement en sous-groupes, la langue utilisée avec les enfants, etc.

Le nombre de groupes à évaluer varie selon les deux paramètres suivants :

1. Au moins un groupe de chaque tranche d'âge servie par un SGEE doit être évalué;
2. Le nombre de groupes évalués doit permettre d'inclure au moins 50 % des enfants de ce SGEE.

De concert avec des chercheurs et chercheuses universitaires, le Ministère s'est fixé des critères pour déterminer si un groupe peut ou non être évalué lorsqu'il y a une remplaçante ou un remplaçant, notamment si cette personne connaît les enfants, depuis combien de temps elle les connaît et si cette pratique est fréquente au sein du SGEE.

Le nombre moyen de groupes évalués est d'environ quatre par installation. En effet, l'évaluation porte sur tous les groupes d'âges et la méthodologie d'évaluation prévoit des critères à respecter pour l'échantillonnage des groupes évalués. Ainsi, en moyenne, quatre personnes de la firme d'évaluation sont présentes le jour de l'évaluation puisqu'un évaluateur par groupe est requis. La firme d'évaluation peut faire appel d'autres personnes lorsqu'elle doit mesurer l'assurance qualité de son travail (p. ex. par des accords interjuges ou des audits) ou offrir de la formation.

Tous les CPE et toutes les garderies feront ultimement l'objet d'une évaluation globale, c'est-à-dire une évaluation de l'ensemble des dimensions de la qualité éducative. Seuls les CPE et les garderies qui n'atteignent pas les seuils requis lors de l'évaluation globale peuvent faire l'objet d'un suivi plus étroit des résultats et ainsi devoir participer à une seconde évaluation qui est, pour certains, partielle, c'est-à-dire une évaluation qui ne concerne que la ou les dimensions de la qualité éducative dont le seuil n'a pas été atteint lors de l'évaluation globale. Il s'agit alors d'une évaluation de suivi.

Comment se déroule l'évaluation (journée type)?

L'évaluation a lieu sur rendez-vous, à une date convenue, et dure une journée. L'équipe d'évaluateurs (environ quatre personnes) arrive en matinée et repart vers la fin de l'après-midi.

DIMENSIONS ÉVALUÉES	OUTILS UTILISÉS
En matinée	
Observation des interactions.	De deux à trois heures dans chacun des groupes Observation — CLASS ¹
Observation de l'aménagement des lieux.	Environ 30 minutes dans chacun des locaux des groupes observés en matinée (et certains lieux communs, comme le vestiaire et la cour extérieure) Observation, grilles d'éléments à cocher
En après-midi	
Entrevues individuelles semi-dirigées² réalisées au moment de la sieste des enfants, avec chacune des éducatrices ou chacun des éducateurs dont le groupe a été observé en matinée. Ces entrevues portent sur les pratiques d'observation des enfants et de planification ainsi que sur divers éléments de la qualité structurelle , tels que le fonctionnement du service de garde, la formation et l'expérience.	Environ 60 minutes par entrevue Grille d'entrevue*
Questionnaire remis à chacune des éducatrices ou chacun des éducateurs dont le groupe a été observé en matinée ainsi qu'au gestionnaire; ce questionnaire porte sur les interactions du service de garde avec les parents .	Il faut environ dix minutes pour remplir ce questionnaire. À remettre le jour même à la firme d'évaluation. Questionnaire papier*
Entrevue individuelle semi-dirigée avec la ou le gestionnaire sur divers éléments de la qualité structurelle , tels que les pratiques de gestion, l'expérience et la formation.	Environ 60 minutes Grille d'entrevue*
Le jour de l'évaluation	
Questionnaire transmis électroniquement à tous les parents par le ou la gestionnaire du CPE ou de la garderie et portant sur leurs interactions avec le SGEE . Les parents sont invités à le remplir et à le transmettre à la firme d'évaluation à l'intérieur d'un délai de 14 jours civils (à l'exclusion de la journée d'évaluation).	Il faut environ dix minutes pour remplir ce questionnaire*. Questionnaire offert en version Web, ou sur demande, en version papier.

* Disponible en versions française et anglaise (choix déterminé lors de la prise du rendez-vous).

CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Le jour de l'évaluation, les SGEE qui possèdent des caméras de surveillance dans leurs locaux sont invités à **les éteindre** en vue de **préserver la confidentialité** des données recueillies et de **respecter les lois** applicables en la matière.

¹ CLASS[®]; Hamre et al., 2014 ; La Paro et al., 2012 ; Pianta et al., 2008.

² Une entrevue semi-dirigée est une technique d'enquête qualitative fréquemment utilisée dans les recherches en sciences humaines et sociales. Elle permet d'orienter en partie (semi-dirigé) le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes établis au préalable. L'entrevue est préparée, mais elle demeure ouverte à la particularité des cas et à la réalité de la personne interrogée.

Que se passe-t-il après l'évaluation?

Quelques semaines après l'évaluation, la firme d'évaluation transmet un rapport au SGEE. Ce rapport présente les résultats obtenus, par dimension de la qualité éducative, et ce, pour l'ensemble du SGEE. Une copie du rapport est transmise au Ministère.

Lorsqu'un SGEE n'atteint pas l'un ou plusieurs des seuils requis, un processus de suivi s'enclenche afin qu'il améliore la qualité éducative offerte aux enfants. Le SGEE doit alors soumettre un plan d'action en utilisant la [prestation électronique de services](#), mettre en œuvre les actions nécessaires et transmettre une reddition de comptes, sous forme de bilan, au Ministère. Enfin, le SGEE doit participer, sur demande du Ministère, à une évaluation partielle (de suivi) portant sur la ou les dimensions de la qualité dont les seuils n'ont pas été atteints. En d'autres termes, il s'agit alors d'une évaluation partielle de la qualité puisque, dans certains cas, ce ne seront pas toutes les dimensions qui seront évaluées lors de l'évaluation de suivi.

Pour plus de détails sur le processus de suivi des évaluations, veuillez vous référer à la section Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative à la page 37.

Quels sont les seuils à atteindre ?

DIMENSIONS DE LA QUALITÉ ÉDUCATIVE	Seuil par installation (sur 7)	Seuil par groupe (sur 7)
Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants		
DOMAINE GROUPÉ A	4,00	
Soins attentifs (CLASS® Poupon)	-	3,25
Soutien émotionnel et comportemental (CLASS®Trottineur)	-	3,25
Soutien émotionnel (CLASS®Préscolaire)	-	3,25
Organisation du groupe (CLASS®Préscolaire)	-	3,25
DOMAINE GROUPÉ B	2,00	-
Soutien engagé pour l'apprentissage (CLASS®Trottineur)	-	1,25
Soutien à l'apprentissage (CLASS®Préscolaire)	-	1,25
Qualité de l'aménagement des lieux	4,38	-
Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification	3,00	-
Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

Légende

Ne s'applique pas	Signifie qu'il n'y a pas de seuil à atteindre pour cette dimension.
Seuil par installation	Seuil à atteindre pour l'installation. Il s'agit de la moyenne des résultats obtenus pour les groupes évalués.
Seuil par groupe	Seuil à atteindre pour chacun des groupes évalués.

Le SGEE doit atteindre tous les seuils présentés dans le tableau précédent. À défaut, comme précisé précédemment, un processus de suivi s'enclenchera.

Il y a des seuils minimaux à atteindre pour les trois dimensions suivantes :

- Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants;
- Qualité de l'aménagement des lieux;
- Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification.

À noter que pour la dimension *Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants*, le SGEE doit atteindre tous les seuils requis par installation, mais également pour chaque groupe. Il n'y a pas de seuil moyen global pour cette dimension, puisque le *Classroom assessment scoring system (CLASS®)*, l'instrument utilisé pour mesurer cette dimension, n'est pas conçu pour que les scores des domaines soient cumulés en un score global.

L'indication « Ne s'applique pas » signifie qu'il n'y a pas de seuil à atteindre. Par exemple, il n'y a pas de seuil à atteindre pour la dimension *Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents*, puisque le Ministère ne peut pas obliger les parents à répondre au questionnaire et qu'il ne souhaite pas pénaliser un SGEE dont les parents ne répondraient pas en nombre suffisant. De ce fait, l'abréviation « ND » (non disponible) est utilisée dans le rapport lorsque le taux de réponse des parents sollicités est insuffisant. Dans ces cas, le rapport d'évaluation ne fera état que de l'opinion du personnel éducateur et de la ou du gestionnaire. En effet, un taux de réponse minimal de 20 % des parents est requis pour faire état de l'opinion des parents dans le rapport d'évaluation. Les résultats obtenus sont donc présentés à titre indicatif seulement. Aucun seuil n'est lié à cette dimension de la qualité éducative.

Il n'y a également aucun seuil à atteindre pour la qualité structurelle. Les propos rapportés par la ou le gestionnaire et les éducatrices ou les éducateurs permettent de contextualiser la situation du SGEE au moment de l'évaluation.

Le rapport d'évaluation indique également, à titre indicatif seulement, le niveau de qualité atteint : faible, moyen ou élevé. Un résultat de 1 à 2,99 correspond à un niveau de qualité faible, un résultat de 3 à 4,99 à un niveau de qualité moyen et un résultat de 5 à 7 à un niveau de qualité élevé. Par exemple, pour la dimension *Qualité de l'aménagement des lieux*, le CPE ou la garderie doit atteindre le seuil minimal de 4,38 (sur 7). Un résultat de 4,38 permet donc d'atteindre le seuil minimum requis pour cette dimension, mais il correspond, sur l'échelle des niveaux de qualité, à un résultat moyen.

Rapport d'évaluation de la qualité éducative

Le Rapport d'évaluation de la qualité éducative (rapport) fournit des renseignements utiles et pertinents pour le maintien ou l'amélioration de la qualité éducative. Sa lecture attentive, son partage avec le personnel du SGEE et son utilisation constituent un premier pas vers l'amélioration. Le gabarit du rapport a été développé par le Ministère, en collaboration avec des chercheurs et chercheuses universitaires.

Le gabarit du rapport contient 43 pages et il est rédigé uniquement en français afin que soient respectés les termes de la politique linguistique du Ministère.

Ce gabarit est utilisé tant pour une évaluation globale que pour une évaluation partielle (de suivi), et il est organisé en quatre grandes sections. Voir les détails aux pages suivantes du présent guide.

1. Outre les renseignements permettant d'identifier le SGEE et le nombre de groupes évalués, les deux premières pages du rapport présentent un sommaire des résultats de l'évaluation pour chacune des dimensions de la qualité. Sur la première page, il est indiqué s'il s'agit d'un rapport d'évaluation globale ou partielle.
2. Les troisième et quatrième pages du rapport résument les aspects contextuels propres au milieu évalué qui ont été retenus afin de mettre en lumière les résultats obtenus (c'est-à-dire la qualité structurelle). Il s'agit des propos rapportés par la ou le gestionnaire et les éducatrices ou les éducateurs.
3. Les pages 5 à 37 du rapport présentent les résultats détaillés, pour chacune des quatre dimensions de la qualité des processus évalués.
 - 1 – Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants
 - 2 – Qualité de l'aménagement des lieux
 - 3 – Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification
 - 4 – Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents
4. Les pages 38 à 43 visent à conclure le rapport par une synthèse des résultats.

Note à l'intention des prestataires de SGEE

Les prestataires de SGEE ont l'obligation légale de participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative.

Le rapport fait partie intégrante de la démarche.

Les pistes d'amélioration qui y sont proposées ont pour objectifs de favoriser la compréhension des résultats et de contribuer à l'amélioration de la qualité éducative.

Section 1 – Identification du service de garde et sommaire des résultats

Rapport d'évaluation de la qualité éducative

1

Rapport n° : _____

☐ Évaluation globale

2

Date du rapport (AAAA-MM-JJ) : _____

☐ Évaluation partielle

3

Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en installation (groupes d'enfants âgés de 0 à 5 ans)

4

Nom de la ou du gestionnaire		Date de l'évaluation (AAAA-MM-JJ)
Fonction		
Nom du SGEE		
Numéro de division	Numéro de l'installation évaluée	
Nom de l'installation évaluée (si différent du SGEE)		
Type : centre de la petite enfance, garderie subventionnée ou garderie non subventionnée		
Adresse de l'installation évaluée		
Groupes observés :		
Groupe 1 :	Groupe 4 :	
Groupe 2 :	Groupe 5 :	
Groupe 3 :	Groupe 6 :	

5

Sommaire des résultats de l'évaluation

6

Est-ce que tous les seuils sont atteints ? ☐ Oui ☐ Non

Il y a des seuils à atteindre dans chacune des trois dimensions suivantes : **Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants, Qualité de l'aménagement des lieux et Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification.** Pour de plus amples détails, référez-vous aux explications fournies dans le présent rapport ainsi qu'aux renseignements disponibles à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/responsabilites/qualite-educative>.

7

Dimension(s) dont le seuil a été atteint.

- ☐ Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants
- ☐ Qualité de l'aménagement des lieux
- ☐ Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification

Dimension(s) dont le seuil n'a pas été atteint.

- ☐ Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants
- ☐ Qualité de l'aménagement des lieux
- ☐ Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification

Messages à l'intention des prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance

Les prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance ont l'obligation légale de participer au processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative. Le présent rapport fait partie intégrante de la démarche. Les pistes d'amélioration qui y sont proposées ont pour objectifs de favoriser la compréhension des résultats et de contribuer à l'amélioration de la qualité éducative.

- 1 Le numéro de rapport est généré automatiquement par la firme d'évaluation.
- 2 La date du rapport correspond à la date où il a été transmis au SGEE par la firme d'évaluation.
- 3 Le rapport peut concerner soit une évaluation globale (toutes les dimensions) ou une évaluation partielle (une ou plusieurs dimensions). Pour mieux comprendre la différence entre les deux, veuillez vous référer à la page 10 du présent guide.
- 4 Les renseignements de cette section permettent d'identifier le SGEE qui a fait l'objet d'une évaluation.
- 5 La date de l'évaluation correspond à la date où celle-ci a eu lieu, sur place dans le SGEE. Cette section présente aussi les groupes observés (le nombre d'enfants et leur groupe d'âge).
- 6 Dès que la case « Non » est cochée à la question « Est-ce que tous les seuils sont atteints? », cela indique que le SGEE n'a pas atteint un ou des seuils, donc qu'il devra entreprendre un processus de suivi à l'amélioration.

7 **Que signifie « ne pas atteindre tous les seuils »?** Cela signifie que le SGEE n'a pas atteint les seuils déterminés par le Ministère. Les dimensions dont le seuil a été atteint et celles dont le seuil n'a pas été atteint sont identifiées (cochées). Pour plus de détails sur les seuils à atteindre, voir la page 12 du présent guide.

Dimensions de la qualité éducative	8 Résultats (sur 7)	9 Échelle de qualité		
		Faible (1 à 2,99)	Moyen (3 à 4,99)	Élevé (5 à 7)
Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants				
Domaine groupé A		☐	☐	☐
Soins attentifs (Poupon)				
Soutien émotionnel et comportemental (Trottineur)				
Soutien émotionnel (Préscolaire)				
Organisation du groupe (Préscolaire)				
Domaine groupé B		☐	☐	☐
Soutien engagé pour l'apprentissage (Trottineur)				
Soutien à l'apprentissage (Préscolaire)				
Qualité de l'aménagement des lieux		☐	☐	☐
Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification		☐	☐	☐
Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents (cette dimension ne contient aucun seuil à atteindre – voir les explications détaillées plus loin dans le présent rapport)				
Perceptions du personnel (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire)		☐	☐	☐
Perceptions des parents		☐	☐	☐

8

Cette section présente les résultats chiffrés (moyenne sur 7) pour chacune des dimensions évaluées.

9

Cette section est fournie à titre indicatif seulement. Elle indique le niveau de qualité atteint : faible, moyen ou élevé, où 1 est un résultat faible et 7 un résultat élevé.

EXEMPLE :

Famille Québec

Rapport d'évaluation de la qualité éducative

Rapport n° : Rapport fictif #1 ☒ Evaluation globale
 Date du rapport (AAAA-MM-JJ) : 2023-05-24 ☐ Evaluation partielle

Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en installation (groupes d'enfants âgés de 0 à 5 ans)

Nom de la ou du gestionnaire	Date de l'évaluation (AAAA-MM-JJ)
<u>Madame Unetelle Sansnom</u>	<u>2023-03-28</u>
Fonction	
<u>Directrice</u>	
Nom du SGEE	
<u>Garderie XYZ</u>	
Número de division	Número de l'installation évaluée
<u>1111-2222</u>	<u>1111-2222</u>
Nom de l'installation évaluée (si différent du SGEE)	
Type : contre de la petite enfance, garderie subventionnée ou garderie non subventionnée	
<u>Garderie subventionnée</u>	
Adresse de l'installation évaluée	
<u>48 rue Sansnom, ville Sansnom, Québec, H0H0H0</u>	
Groupes observés :	
Groupe 1 : <u>4 enfants de 18 mois ou moins</u>	Groupe 4 : <u>6 enfants de 2-3 ans</u>
Groupe 2 : <u>8 enfants de 3-4 ans</u>	Groupe 5 : <u>3 enfants de 18 mois ou moins</u>
Groupe 3 : <u>9 enfants de 4-5 ans</u>	Groupe 6 : <u></u>

Sommaire des résultats de l'évaluation

Est-ce que tous les seuils sont atteints ? ☐ Oui ☒ Non

Il y a des seuils à atteindre dans chacune des trois dimensions suivantes : **Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants, Qualité de l'aménagement des lieux et Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification.** Pour de plus amples détails, référez-vous aux explications fournies dans le présent rapport ainsi qu'aux renseignements disponibles à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde/reseau/responsabilites/qualite-educative>

Dimension(s) dont le seuil a été atteint. ☐ Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants ☒ Qualité de l'aménagement des lieux ☐ Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification	Dimension(s) dont le seuil n'a pas été atteint. ☒ Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants ☐ Qualité de l'aménagement des lieux ☒ Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification
---	--

Dimensions de la qualité éducative	Résultats (sur 7)	Échelle de qualité		
		Faible (1 à 2,99)	Moyen (3 à 4,99)	Élevé (5 à 7)
Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants				
Domaine groupé A <u>3,90</u>		☐	☒	☐
Soins attentifs (Poupon)				
Soutien émotionnel et comportemental (Trotteur)				
Soutien émotionnel (Précolaire)				
Organisation du groupe (Précolaire)				
Domaine groupé B <u>1,81</u>		☒	☐	☐
Soutien engagé pour l'apprentissage (Trotteur)				
Soutien à l'apprentissage (Précolaire)				
Qualité de l'aménagement des lieux <u>4,47</u>		☐	☒	☐
Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification <u>2,50</u>		☒	☐	☐
Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents (cette dimension ne contient aucun seuil à atteindre – voir les explications détaillées plus loin dans le présent rapport)				
Perceptions du personnel (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) <u>5,10</u>		☐	☐	☒
Perceptions des parents <u>5,44</u>		☐	☐	☒

Dans cet exemple, la garderie XYZ a fait l'objet d'une évaluation globale (toutes les dimensions) le 28 mars 2023 et elle a reçu son rapport le 24 mai 2023. Cinq groupes ont été observés.

La garderie XYZ n'a pas atteint le seuil pour deux dimensions : *Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants* et *Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification*.

Par ailleurs, bien que la garderie ait atteint le seuil pour la dimension *Qualité de l'aménagement des lieux*, son résultat se situe dans l'échelle de qualité « moyenne »; une amélioration est donc souhaitable pour qu'elle atteigne un niveau élevé de qualité. Le rapport donne des pistes en ce sens.

Le taux de réponse minimal des parents a été atteint puisqu'un résultat chiffré est présenté (5,10). La qualité de cette dimension est élevée.

Section 2 – Contexte du SGEE (qualité structurelle et facteurs associés)

Contexte du SGEE – Qualité structurelle et facteurs associés

Les propos rapportés ici proviennent de l'entrevue menée auprès de la ou du gestionnaire et des éducatrices ou éducateurs du SGEE et ils décrivent le contexte de ce dernier. Ces propos n'ont pas fait l'objet d'une observation directe. Cette dimension de la qualité ne comporte aucun seuil à atteindre.

Cette section du rapport présente les propos rapportés lors de l'entrevue menée auprès de la ou du gestionnaire et des éducatrices ou les éducateurs relativement à la qualité structurelle. Plus précisément, cette section de l'évaluation permet de recueillir des informations sur divers éléments, qu'ils soient réglementés ou non, et qui caractérisent le SGEE. Ces éléments sont reconnus, dans la documentation scientifique récente, pour exercer une influence sur l'adoption de pratiques éducatives de qualité. Ainsi, les éléments recueillis permettent de contextualiser l'évaluation de la qualité éducative. Certaines de ces informations peuvent être reprises dans la section Synthèse à la toute fin du rapport, afin de permettre au SGEE d'identifier certaines des particularités qui contribuent à sa qualité éducative ou encore pour l'aider à déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (à inscrire dans son plan d'action), entre autres en faisant le lien entre les observations et la qualité structurelle du SGEE.

Aucun seuil n'est attribué à cette dimension.

Le questionnaire est soumis lors de l'entrevue semi-dirigée avec les éducatrices et les éducateurs et le ou la gestionnaire (en après-midi). La version du questionnaire pour les éducatrices et les éducateurs diffère selon qu'elles ou ils s'occupent d'un groupe de 18 mois ou plus ou d'une pouponnière. De son côté, la ou le gestionnaire est invité à répondre à des questions sur l'ensemble du SGEE.

Dans la version destinée à l'éducatrice ou à l'éducateur, le questionnaire permet de recueillir, notamment, des informations sur sa formation, son accès à des activités de perfectionnement, la tenue de rencontres d'équipe du personnel éducateur, la présence de conditions pouvant soutenir la qualité de son travail, etc.

Dans la version destinée au gestionnaire, le questionnaire permet notamment de recueillir des renseignements sur le fonctionnement général du SGEE, sur la qualification du personnel éducateur, sur les pratiques de gestion mises en place afin de soutenir le travail du personnel éducateur, etc. À noter que ce questionnaire inclut également certaines questions en lien avec les pratiques d'observation des enfants et de planification.

Plusieurs types d'information s'y trouvent :

- Caractéristiques générales du service de garde éducatif à l'enfance
 - Enfants et familles
 - Fonctionnement général à la pouponnière (si applicable)
- Informations sur le personnel éducateur
- Pédagogie préconisée par le service de garde éducatif à l'enfance
- Soutien offert dans le service de garde éducatif à l'enfance
 - Soutien pédagogique
 - Rencontres du personnel
 - Planification
 - Formation continue
- Collaborations avec des organismes et des ressources
- Initiatives du service de garde éducatif à l'enfance
- Intégration de nouveaux enfants au service de garde
- Stabilité du personnel éducateur auprès des enfants
- Pratiques de gestion
 - Supervision du travail des éducatrices ou des éducateurs

Section 3 – Résultats détaillés de l'évaluation

1. Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants

L'évaluation de la qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants est obtenue lors d'observations dans les groupes d'enfants à l'aide de l'instrument de mesure *Classroom assessment scoring system* (CLASS®).

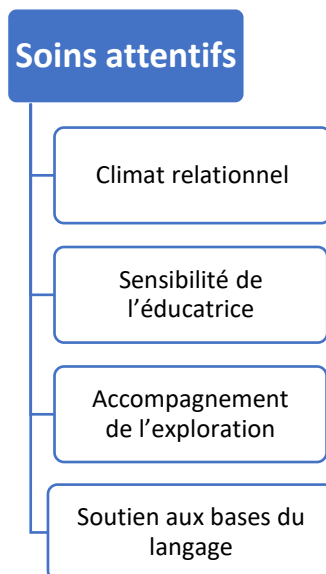
Pour plus de détails sur le CLASS®, consultez le [site de Teachstone](#) (organisme américain qui détient les droits de cet instrument) ou le [site de l'organisme québécois CASIOPE](#), qui offre la formation au CLASS®.

Cet instrument d'observation est disponible en plusieurs versions correspondant à divers groupes d'âge allant des groupes de poupons aux classes de niveau secondaire. Les versions du CLASS® qui sont utilisées dans le cadre de la mesure sont :

- le CLASS®Poupon (groupes d'enfants âgés de 0 à 18 mois);
- le CLASS®Trottineur (groupes d'enfants âgés de 15 à 36 mois);
- le CLASS®CPréscolaire (groupes d'enfants âgés de 3 à 5 ans).

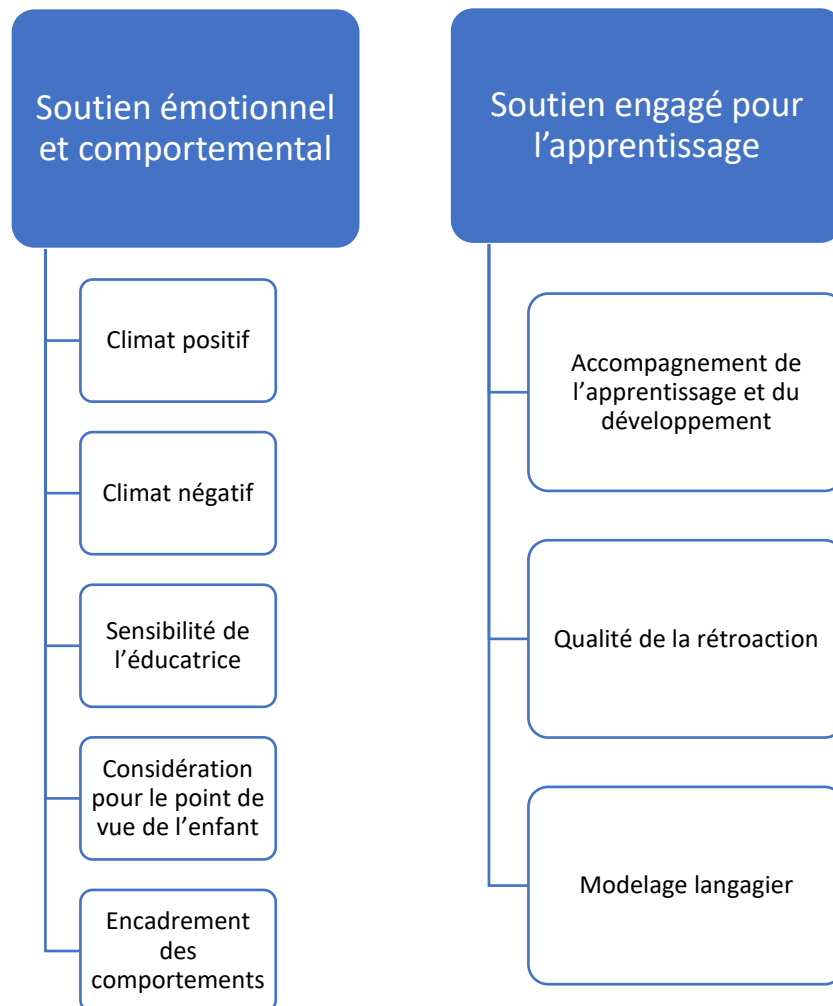
Le CLASS®**Poupon** mesure la qualité des interactions dans un groupe en fonction d'un seul domaine, soit les *Soins attentifs*. Ce domaine se subdivise en quatre dimensions : *Climat relationnel*, *Sensibilité de l'éducatrice*, *Accompagnement de l'exploration* et *Soutien aux bases du langage*.

Domaine et dimensions du CLASS®, version Poupon



Le CLASS® **Trottineur** mesure la qualité des interactions dans un groupe en fonction de deux domaines : le *Soutien émotionnel et comportemental* et le *Soutien engagé pour l'apprentissage*. Ces domaines se divisent ensuite en huit dimensions. Ainsi, le domaine *Soutien émotionnel et comportemental* compte cinq dimensions : *Climat positif*, *Climat négatif*, *Sensibilité de l'éducatrice*, *Considération pour le point de vue de l'enfant* et *Encadrement des comportements*. Quant au domaine *Soutien engagé pour l'apprentissage*, il comporte trois dimensions : *Accompagnement de l'apprentissage et du développement*, *Qualité de la rétroaction* et *Modelage langagier*.

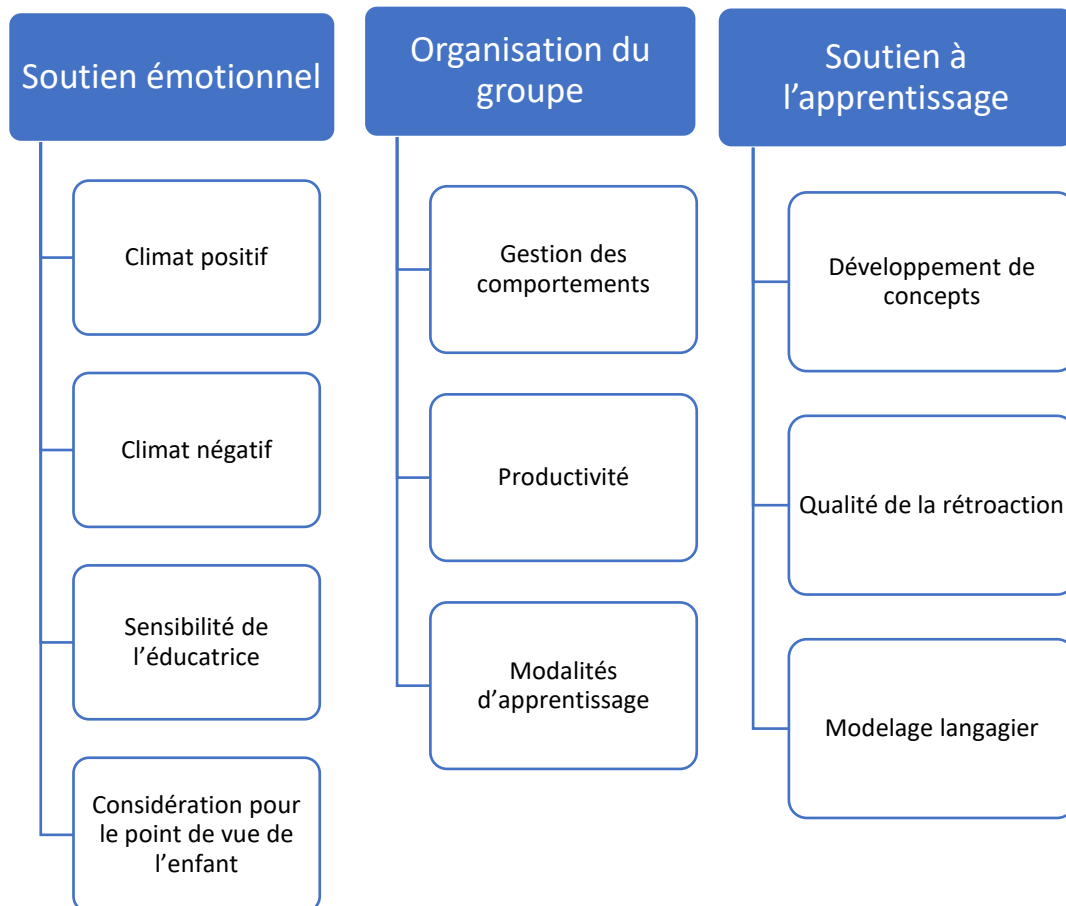
Domaines et dimensions du CLASS®, version Trottineur



Il existe un chevauchement entre les versions Poupon et Trottineur du CLASS®, plus précisément entre 15 et 18 mois. Conséquemment, pour des enfants dont l'âge se situe dans cette tranche, il est possible de choisir la version Poupon ou la version Trottineur de l'instrument. Les auteurs de l'instrument recommandent de se baser sur l'âge de la majorité des enfants du groupe afin de déterminer la version de l'instrument la plus appropriée. En cas de doute, ils suggèrent également de fonder cette décision sur le nombre de « marcheurs » dans le groupe, puisque les besoins des enfants se modifient avec leur mobilité grandissante.

Le CLASS® **Préscolaire** mesure la qualité des interactions dans un groupe en fonction de trois grands domaines : le *Soutien émotionnel*, l'*Organisation du groupe* et le *Soutien à l'apprentissage*. Ces domaines se subdivisent en dix dimensions. Ainsi, le *Soutien émotionnel* est constitué du *Climat positif*, du *Climat négatif*, de la *Sensibilité de l'éducatrice* et de la *Considération pour le point de vue de l'enfant*. Par ailleurs, l'*Organisation du groupe* se compose des dimensions suivantes : *Gestion des comportements*, *Productivité* et *Modalités d'apprentissage*. Finalement, le *Soutien à l'apprentissage* comprend les dimensions *Développement de concepts*, *Qualité de la rétroaction* et *Modelage langagier*.

Domaines et dimensions du CLASS®, version Préscolaire



Toutes les versions du CLASS® suivent des procédures d'utilisation plutôt similaires, quoique comportant de légères variations. L'observation réalisée à l'aide de la version Poupon s'effectue sur des cycles de 25 minutes, soit 15 minutes pour observer les diverses interactions dans le groupe et 10 minutes pour déterminer les scores à attribuer en suivant les paramètres de l'instrument. Quant aux versions Trottineur et Préscolaire de l'instrument, l'observation s'effectue sur des cycles de 30 minutes, soit 20 minutes pour observer les diverses interactions dans le groupe et 10 minutes pour déterminer les scores à attribuer en respectant les balises de l'instrument.

Peu importe la version du CLASS®, **quatre cycles d'observation sont minimalement requis** pour que les données soient considérées comme valides par les concepteurs de l'instrument. La période d'observation requise est donc d'une **heure quarante pour le CLASS® Poupon**, alors qu'il faut **deux heures pour le CLASS® Trottineur** et **deux heures pour le CLASS® Préscolaire**. L'observation est réalisée simultanément dans les groupes sélectionnés.

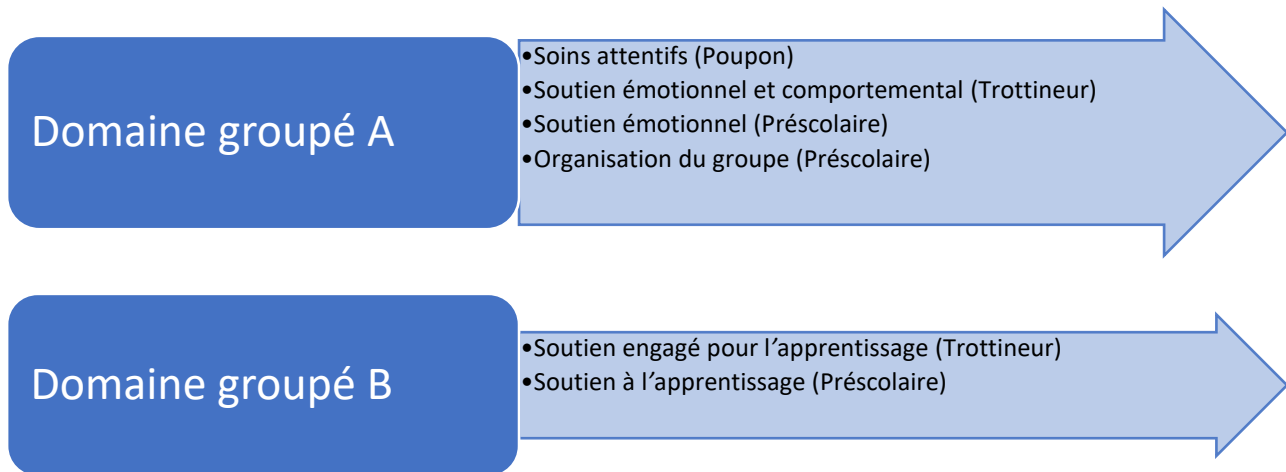
Les scores obtenus aux dimensions et aux domaines s'étendent sur une échelle en sept points. Plus précisément, un score de 1 ou 2 correspond à un niveau faible, un score de 3, 4 ou 5 à un niveau moyen et un score de 6 ou 7 à un niveau élevé de la qualité des interactions. Seule exception, la dimension *Climat négatif*, qui est présente dans les versions CLASS® Trottineur et CLASS® Préscolaire, témoigne d'interactions négatives au sein d'un groupe, donc non souhaitées (par exemple la colère ou l'irritabilité des éducatrices ou éducateurs, le contrôle physique des enfants, ou encore une escalade conflictuelle entre les enfants ou avec l'éducatrice ou l'éducateur). Par conséquent, il s'agit de la seule dimension où le score est inversé (c'est-à-dire un score de 1 ou 2 correspondra à un niveau élevé de qualité, alors qu'un score de 6 ou 7 équivaudra à un niveau faible de qualité).

Il est pertinent de rappeler que l'objectif de la mesure du Ministère est de s'assurer que les enfants reçoivent des services éducatifs de qualité qui contribuent à leur développement global, et c'est vers cette fin que s'oriente le portrait collectif de la qualité éducative qui leur est offerte dans un SGEE. Par ailleurs, comme trois versions différentes de l'instrument mesurant les interactions avec les enfants sont utilisées auprès des enfants âgés de 0 à 5 ans, il s'avère impossible de présenter les résultats obtenus par domaine, et par la même occasion de préserver la confidentialité des groupes observés. En effet, comme un seul groupe de poupons, de trottineurs ou d'enfants d'âge préscolaire est parfois observé dans une installation, la présentation des résultats pourrait permettre d'associer ces données à des éducatrices ou à des éducateurs évalués, ce qui ne préserve pas la confidentialité. Pour cette raison, une formule permettant de jumeler les données issues des trois versions du CLASS®, en fonction de deux grands domaines groupés, est utilisée.

La figure suivante expose les deux domaines groupés qui permettent la mise en commun des scores obtenus aux domaines du CLASS® Poupon, du CLASS® Trottineur et du CLASS® Préscolaire.

Le **Domaine groupé A** constitue une moyenne des scores obtenus au domaine *Soins attentifs* de l'outil Poupon, au domaine *Soutien émotionnel et comportemental* de l'outil Trottineur et aux domaines *Soutien émotionnel* et *Organisation du groupe* de l'outil Préscolaire. Il contient ainsi les domaines dont les scores sont généralement plus élevés, selon les données de validation des différentes versions du CLASS®.

Le **Domaine groupé B** constitue une moyenne des scores obtenus au domaine *Soutien engagé pour l'apprentissage* de l'outil CLASS® Trottineur et au domaine *Soutien à l'apprentissage* de l'outil CLASS® Préscolaire. Il contient ainsi les domaines dont les scores sont généralement plus faibles, selon les données de validation des diverses versions du CLASS®.



Afin que la firme d'évaluation puisse présenter aux SGEE une rétroaction écrite qui préserve la confidentialité des résultats de l'observation dans leurs groupes d'enfants, des regroupements de dimensions appelés *blocs de dimensions*, qui mettent en commun les dimensions des versions Poupon, Trottineur et Préscolaire du CLASS®, ont également été créés. Cette nouvelle organisation des dimensions vise à préserver la confidentialité des résultats tout en permettant de transmettre un maximum d'informations au milieu afin qu'il puisse s'appuyer sur des pistes de travail pour l'amélioration de la qualité des interactions avec les enfants.

Bloc 1

- Climat relationnel (Poupon)
- Climat positif (Trottineur)
- Climat négatif (Trottineur)
- Climat positif (Préscolaire)
- Climat négatif (Préscolaire)

Bloc 2

- Sensibilité de l'éducatrice (Poupon)
- Sensibilité de l'éducatrice (Trottineur)
- Sensibilité de l'éducatrice (Préscolaire)

Bloc 3

- Considération pour le point de vue de l'enfant (Trottineur)
- Considération pour le point de vue de l'enfant (Préscolaire)

Bloc 4

- Encadrement des comportements (Trottineur)
- Gestion des comportements (Préscolaire)
- Productivité (Préscolaire)

Bloc 5

- Accompagnement de l'exploration (Poupon)
- Accompagnement de l'apprentissage et du développement (Trottineur)
- Modalités d'apprentissage (Préscolaire)
- Développement de concepts (Préscolaire)

Bloc 6

- Qualité de la rétroaction (Trottineur)
- Qualité de la rétroaction (Préscolaire)

Bloc 7

- Soutien aux bases du langage (Poupon)
- Modelage langagier (Trottineur)
- Modelage langagier (Préscolaire)

Résultats obtenus pour la dimension <i>Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants</i>					
	Installation		Groupes (Par souci de confidentialité, les résultats sont présentés globalement et non pour chacun des groupes.)		
			Seuil(s) atteint(s)		
	Résultats (moyenne, sur 7)	Seuil(s) atteint(s)		Seuil(s) atteint(s)	
		Oui	Non	Oui	Non
Domaine groupé A		☐	☐	☐	☐
Soins attentifs (CLASS Poupon)					
Soutien émotionnel et comportemental (CLASS Trotteur)					
Soutien émotionnel (CLASS Préscolaire)					
Organisation du groupe (CLASS Préscolaire)					
Domaine groupé B		☐	☐	☐	☐
Soutien engagé pour l'apprentissage (CLASS Trotteur)					
Soutien à l'apprentissage (CLASS Préscolaire)					

Bloc 1 Climat relationnel (Poupon) Climat positif (Trotteur) Climat négatif – inversé (Trotteur) Climat positif (Préscolaire) Climat négatif – inversé (Préscolaire) Détail des résultats pour l'installation (sur 7) _____ Évaluation

Conclusions pour la dimension <i>Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants</i>

1 Cette section présente les résultats obtenus pour l'installation et précise si le SGEE atteint ou non les seuils.

2 En ce qui concerne les seuils à atteindre par groupe, par souci de confidentialité afin qu'aucun membre du personnel éducateur ne puisse être identifié, aucun résultat par groupe observé n'est présenté dans le rapport. Rappelons que le but est d'évaluer le SGEE et non le personnel éducateur. De ce fait, si un « non » est indiqué dans la colonne « groupes », cela indique qu'un ou plusieurs groupes n'ont pas réussi à atteindre le seuil par groupe dans cette dimension. Par exemple, pour le domaine *Organisation du groupe*, le seuil à atteindre par groupe est de 2,25. Si le « non » est coché, cela indique qu'au moins un des groupes évalués ne l'a pas atteint.

3

Le rapport présente également les résultats détaillés par dimension et par domaine du CLASS®, pour l'installation. Ces résultats détaillés sont des moyennes pour l'installation, obtenues à partir des groupes observés.

L'espace intitulé « Évaluation » présente les conclusions de la firme en regard de son évaluation. On y trouve les points forts observés ainsi que les pistes d'amélioration ou les défis suggérés.

4

Cette section résume les principales conclusions (forces, défis et pistes d'amélioration) pour l'ensemble des items évalués. Elle sert au suivi des évaluations (voir à ce sujet la section Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative à la page 37).

EXEMPLE :

Résultats obtenus pour la dimension <i>Qualité des interactions entre le personnel éducateur et les enfants</i>					
	Installation		Groupes (Par souci de confidentialité, les résultats sont présentés globalement et non pour chacun des groupes.)		
	Résultats (moyenne, sur 7)	Seuil(s) atteint(s)		Seuil(s) atteint(s)	
		Oui	Non	Oui	Non
Domaine groupé A	3,90	☐	☒	☐	☒
Soins attentifs (CLASS Poupon)					
Soutien émotionnel et comportemental (CLASS Trotteur)					
Soutien émotionnel (CLASS Préscolaire)					
Organisation du groupe (CLASS Préscolaire)					
Domaine groupé B	1,81	☐	☒	☐	☒
Soutien engagé pour l'apprentissage (CLASS Trotteur)					
Soutien à l'apprentissage (CLASS Préscolaire)					

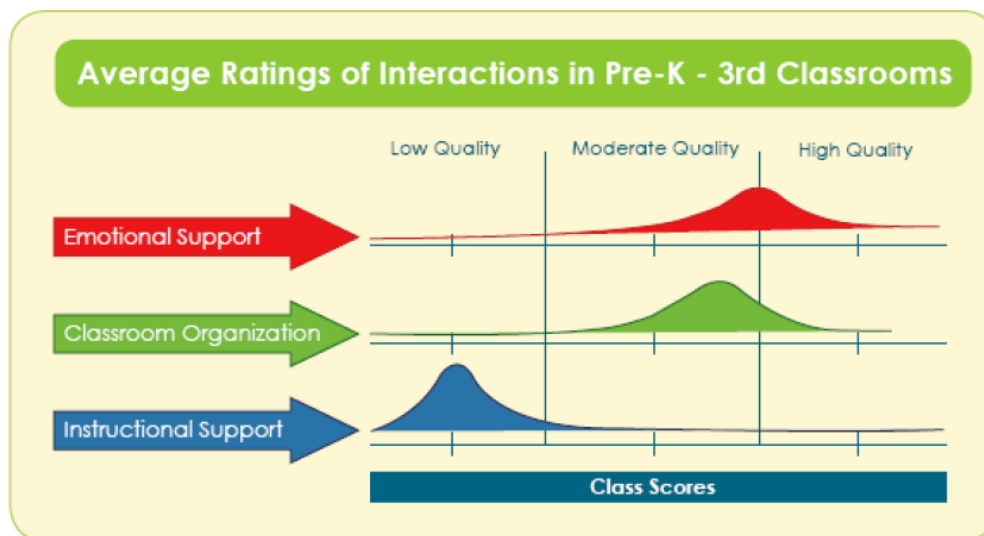
Dans cet exemple, le SGEE n'a pas atteint les seuils requis tant pour l'installation que par groupe, dans le Domaine groupé A et le Domaine groupé B.

Dans le Bloc 1, le résultat est de 5,65 sur 7, ce qui constitue un résultat élevé de la qualité. Le texte explicatif donnera plusieurs renseignements utiles.

Bloc 1
Climat relationnel (Poupon) Climat positif (Trotteur) Climat négatif – inversé (Trotteur) Climat positif (Préscolaire) Climat négatif – inversé (Préscolaire) Détail des résultats pour l'installation (sur 7) 5,65 Évaluation
Ici, la firme d'évaluation rédigera ses conclusions sur ce bloc en faisant part des forces du SGEE, mais également des pistes d'amélioration à envisager.

Pour une mise en perspective des résultats obtenus en ce qui concerne la dimension *Qualité des interactions entre le personnel éducatif et les enfants*, le graphique 1 présente ceux qui ont été recueillis dans un large échantillon de groupes/classes allant du préscolaire à la troisième année du primaire aux États-Unis, à l'aide du CLASS® Préscolaire. Ces données indiquent que les groupes observés ont en moyenne un score se situant autour de 5 sur une échelle de 7 pour les dimensions *Soutien émotionnel* et *Organisation du groupe*, alors que pour la dimension *Soutien à l'apprentissage*, le score est généralement plus faible, soit près de 2 sur 7. Cette difficulté a souvent été observée dans des milieux éducatifs. Néanmoins, il importe tout de même de mettre en œuvre des moyens pour rehausser cet aspect de la qualité des interactions.

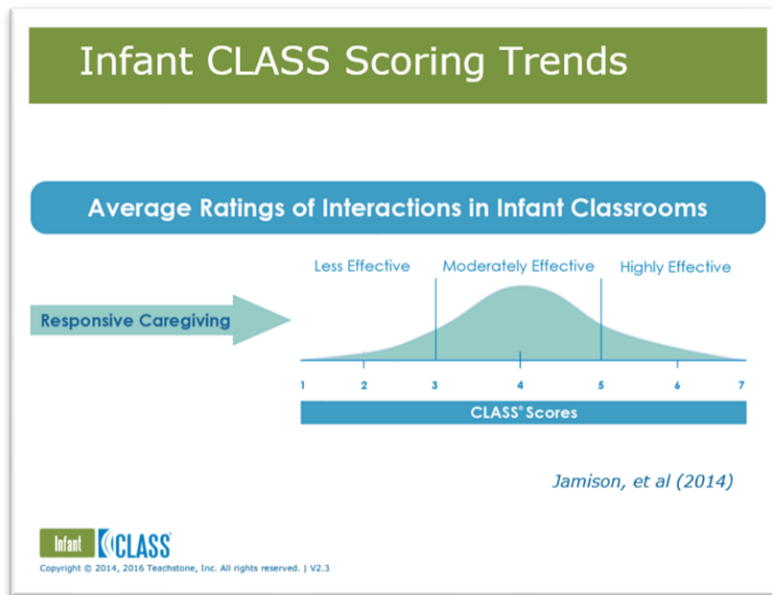
Graphique 1 – Scores moyens au CLASS® Préscolaire, observés aux États-Unis (Teachstone, 2016³)



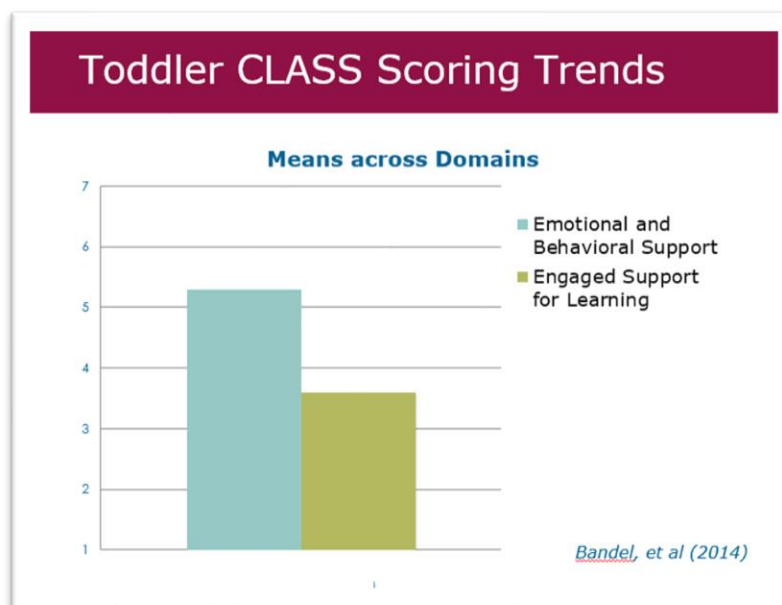
³ Graphique provenant de Hamre, B. K., Goffin, S. G. et Kraft-Sayre, M. (2009), *Classroom Assessment Scoring System (CLASS®) Implementation Guide*. Charlottesville : Teachstone, page 17.

Les graphiques 2 et 3⁴ présentent les résultats moyens obtenus à l'aide du CLASS® Poupon et du CLASS® Trotteur aux États-Unis. Il en ressort que les SGEE ont obtenu des scores de qualité moyenne (entre 3 et 5) au CLASS® Poupon, des scores de qualité élevée (environ 5) pour le domaine *Soutien émotionnel et comportemental* du CLASS® Trotteur et des scores de qualité moyenne (environ 3) pour le domaine *Soutien engagé pour l'apprentissage* du CLASS® Trotteur.

Graphique 2 – Scores moyens au CLASS® Poupon, observés aux États-Unis (Teachstone, 2014)



Graphique 3 – Scores moyens au CLASS® Trotteur, observés aux États-Unis (Teachstone, 2014)



⁴ Graphiques fournis par Teachstone.

2. Qualité de l'aménagement des lieux

Cette section présente les résultats obtenus lors de l'observation de l'aménagement des lieux. Une telle observation permet d'évaluer, par exemple, si les lieux sont accueillants, si leur aménagement est flexible et s'ils permettent une variété d'activités et de formes de regroupement des enfants, s'ils répondent aux besoins des enfants et du personnel éducateur, s'ils encouragent l'autonomie des enfants dans les soins personnels, etc. L'observation s'effectue principalement à l'intérieur du local d'appartenance du groupe ciblé, mais également dans certains lieux communs (vestiaire, cour extérieure) du SGEE.

Le processus d'évaluation de la qualité éducative ne vise pas à évaluer les mêmes aspects que ceux constatés par les inspecteurs du Ministère, qui prêtent une attention particulière à la santé et à la sécurité des enfants ainsi qu'au respect des exigences légales et réglementaires. Ainsi, **les éléments constatés lors des inspections ne sont pas réévalués.**

La grille d'évaluation, pour les groupes d'enfants de 18 mois ou plus, est remplie en moins de 30 minutes, à la fin de la matinée d'observation. En ce qui concerne les poupons, la grille d'évaluation est semblable à celle qui a été conçue pour les 18 mois ou plus. Les deux versions sont très cohérentes entre elles; la structure des sous-dimensions est identique, les items qu'elles comportent et ceux qui sont à promouvoir sont presque tous semblables. La version Poupon prend le même temps à remplir (environ 30 minutes) et suit la même méthode de compilation. La version Poupon de l'instrument comporte 10 items (contrairement à 11 pour les 18 mois ou plus).

Les résultats se situent sur une échelle de 1 à 7 et représentent des moyennes pour l'installation, obtenues à partir des groupes observés. Aucun résultat individuel, par groupe, n'est présenté.

RÉSULTATS	
2. Qualité de l'aménagement des lieux	
Les résultats présentés ici ont été recueillis par observation directe avec l'Outil d'évaluation de la qualité de l'aménagement des lieux. Le SGEE doit atteindre le résultat global moyen suivant : 4,38 / 7. Il est à noter qu'il n'y a pas de seuil par groupe à atteindre pour cette dimension de la qualité éducative.	
1	Résultats obtenus pour la dimension « Qualité de l'aménagement des lieux »
Résultat (moyenne) : / 7	
Seuil atteint pour l'installation : ☐ Oui ☐ Non	
2	1. Lieux accueillants Détail des résultats pour l'installation (sur 7) Évaluation
3	Conclusions pour la dimension Qualité de l'aménagement des lieux

- 1 Cette section indique le résultat moyen obtenu pour l'installation (la moyenne des résultats des groupes) et précise si le SGEE a atteint ou non le seuil de 4,38 sur 7.
- 2 Le rapport présente ensuite les résultats détaillés, par item évalué, ainsi que les conclusions de l'évaluateur (points forts, pistes d'amélioration et défis).
- 3 Cette section résume les principales conclusions pour l'ensemble des items évalués. Elle sert au suivi des évaluations (voir la section Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative à la page 37).

RÉSULTATS
2. Qualité de l'aménagement des lieux
Les résultats présentés ici ont été recueillis par observation directe avec l'Outil d'évaluation de la qualité de l'aménagement des lieux. Le SGEE doit atteindre le résultat global moyen suivant : 4,38 / 7. Il est à noter qu'il n'y a pas de seuil par groupe à atteindre pour cette dimension de la qualité éducative.
Résultats obtenus pour la dimension « Qualité de l'aménagement des lieux »
Résultat (moyenne) : 4,47 / 7
Seuil atteint pour l'installation : ☒ Oui ☐ Non
1. Lieux accueillants
Détail des résultats pour l'installation (sur 7) 6,20
Évaluation
Ici, la firme d'évaluation rédigera ses conclusions sur cet item en faisant part des forces du SGEE, mais également des pistes d'amélioration à envisager.

EXEMPLE :

Dans cet exemple, le SGEE a obtenu 4,47 sur 7. Il a ainsi dépassé le seuil à atteindre, qui est de 4,38; c'est pour cette raison que le « oui » est coché. Ensuite, les résultats pour chacun des items de cette dimension sont présentés. Le SGEE a atteint 6,20 sur 7 pour l'item « Lieux accueillants ». La firme d'évaluation décrit ensuite les points forts et les pistes d'amélioration.

3. Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification

Cette section présente les résultats obtenus lors des entrevues semi-dirigées avec les éducatrices ou les éducateurs, dont le groupe a été observé en matinée avec le CLASS®, pour évaluer la qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification. L'entrevue se tient en après-midi (pendant la sieste des enfants) et se déroule en français ou, sur demande (à convenir lors de la prise de rendez-vous), en anglais. Elle dure environ une heure.

L'entrevue permet d'évaluer ce qui influence l'expérience vécue par les enfants; plus précisément si l'éducatrice ou l'éducateur utilise divers moyens pour observer, si elle ou il recueille des informations, si ces informations guident sa pratique, si elle ou il porte une attention au développement des enfants, si elle ou il planifie les activités, comment elle ou il le fait, comment elle ou il s'assure que sa planification est adaptée à tous les enfants, si elle ou il s'appuie sur une approche éducative, etc.

La version pour les 18 mois ou plus de l'entrevue compte huit catégories d'items, répartis en deux sous-échelles, soit *L'observation des enfants* et *La planification*. Les quatre premiers items concernent les pratiques d'observation des enfants mises de l'avant par l'éducatrice ou l'éducateur, et les quatre autres abordent les pratiques de planification auxquelles celle-ci ou celui-ci a recours.

Le libellé des questions de la version Poupon de l'entrevue est le même pour chacun des items que celui de la version destinée aux enfants de 18 mois ou plus. Certains des items requièrent aussi que la firme d'évaluation puisse constater la présence de certains documents (planification écrite, instruments d'observation). Une fois les propos de l'éducatrice ou de l'éducateur recueillis et la vérification des documents effectuée, la firme d'évaluation utilise le guide de cotation associé à l'instrument pour attribuer un niveau de qualité éducative à chacun des items, soit faible, moyen ou élevé.

Ainsi, les niveaux octroyés aux quatre premiers items permettent d'obtenir un score quant aux pratiques d'observation des enfants, et les niveaux octroyés aux quatre derniers permettent de calculer le score associé aux pratiques de planification. Au terme de la cotation, l'entrevue permet d'obtenir trois scores : 1) un score pour les pratiques d'observation des enfants, 2) un score pour les pratiques de planification et 3) un score global pour l'ensemble de ces pratiques.

La ou le gestionnaire est également questionné sur les pratiques d'observation et de planification lors de son entrevue semi-dirigée.

RÉSULTATS	
3. Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification	
Les résultats présentés ici sont issus de propos rapportés par les éducatrices ou éducateurs au moment de l'entrevue individuelle. Ces propos n'ont pas fait l'objet d'une observation directe. Le SGEE doit atteindre le résultat global moyen suivant : 3,00 / 7 Il est à noter qu'il n'y a pas de seuil par groupe à atteindre pour cette dimension de la qualité éducative.	
Résultats obtenus pour la dimension « Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification »	
1	Résultat (moyenne) : _____ / 7 Seuil atteint pour l'installation : ☐ Oui ☐ Non
Qualité des pratiques d'observation des enfants	
2	Détail des résultats pour l'installation (sur 7) _____ 1. L'éducatrice ou éducateur utilise divers moyens pour observer les enfants chaque jour Évaluation
3	Conclusions pour la dimension <i>Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification</i>

1 Cette section indique le résultat moyen obtenu pour l'installation et précise si le service de garde a atteint ou non le seuil. Rappelons que le seuil à atteindre est de 3,00 sur 7.

2 Le rapport présente ensuite les résultats détaillés, par item évalué, ainsi que les conclusions de l'évaluation (points forts, pistes d'amélioration et défis).

3 Cette section résume les principales conclusions pour l'ensemble des items évalués. Elle sert au suivi des évaluations (voir la section Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative à la page 37).

EXEMPLE :

Résultats obtenus pour la dimension « Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification »	
Résultat (moyenne) : 2,50 / 7	
Seuil atteint pour l'installation : ☐ Oui ☒ Non	
Qualité des pratiques d'observation des enfants	
Détail des résultats pour l'installation (sur 7) 2,67	
1. L'éducatrice ou éducateur utilise divers moyens pour observer les enfants chaque jour	
Évaluation	
Ici, la firme d'évaluation rédigera ses conclusions sur cet item en faisant part des forces du SGEE, mais également des pistes d'amélioration à envisager.	

Dans cet exemple, le SGEE n'a pas atteint le seuil requis, puisqu'il a obtenu un résultat de 2,50 sur 7 (le seuil à atteindre étant de 3,00 sur 7).

Le résultat de 2,50 est une moyenne pour l'installation obtenue à partir des résultats attribués pour la qualité des pratiques d'observation des enfants et celle concernant la planification des activités.

Dans cet exemple, le SGEE a obtenu 2,67 pour la qualité des pratiques d'observation des enfants.

4. Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents

Cette section présente les résultats obtenus pour l'évaluation de la qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents grâce à un questionnaire en trois versions. Celui-ci permet de recueillir une diversité de points de vue, soit celui de la ou du gestionnaire, celui de l'éducatrice ou de l'éducateur et celui du parent.

Les questionnaires sont quasi semblables d'un groupe d'âge à un autre. Il est à noter que les versions destinées à l'éducatrice ou à l'éducateur et au gestionnaire sont rédigées « en miroir » à la version destinée aux parents.

En ce qui concerne la version destinée aux 18 mois ou plus, les trois questionnaires (parents, éducatrices ou éducateurs et gestionnaires) comprennent le même nombre de questions (n=46), correspondant à six sous-échelles :

- L'éducatrice ou l'éducateur amorce avec le parent un partage d'information sur l'enfant.
- L'éducatrice ou l'éducateur s'informe sur la famille de l'enfant.
- L'éducatrice ou l'éducateur transmet des informations au parent sur le programme éducatif.
- L'éducatrice ou l'éducateur collabore avec la famille.
- L'éducatrice ou l'éducateur démontre des attitudes de respect et d'ouverture.
- Le service de garde met en place des mesures pour favoriser l'accueil des parents.

La version Poupon du questionnaire comporte 55 questions réparties selon les mêmes six sous-échelles que celles qui ont été utilisées dans la version destinée aux 18 mois ou plus afin de permettre le cumul des données recueillies pour obtenir un score global par installation.

En ce qui concerne la version prévue pour les gestionnaires, étant donné que ceux-ci ou celles-ci doivent répondre à la fois pour les groupes d'enfants en pouponnière et ceux de 18 mois ou plus, un seul questionnaire traitant de tous les groupes d'âge est utilisé. De cette façon, ils et elles peuvent transmettre leur perception de la qualité des interactions pour tous les groupes d'âge de leur établissement en répondant à un seul questionnaire.

Il faut de 10 à 15 minutes pour répondre au questionnaire (pour la version gestionnaire) et de 5 à 10 minutes pour la version éducatrice ou éducateur. De 5 à 10 minutes sont également requises pour la version destinée aux parents.

La distribution du questionnaire à tous les parents du SGEE est effectuée par la ou le gestionnaire. Le questionnaire est accessible aux parents en ligne (lien Web sécurisé), en versions française et anglaise. Sur demande, des versions papier peuvent être fournies aux SGEE (à convenir lors de la prise du rendez-vous). Dans ces cas, une enveloppe de retour affranchie permet aux parents de retourner leur copie papier directement à la firme d'évaluation, ce qui assure la confidentialité des réponses.

Les parents sont invités à répondre au questionnaire à l'intérieur d'un délai maximal de 14 jours civils, à l'exclusion du jour de l'évaluation. Ainsi, si l'évaluation a eu lieu un mardi, les parents auront jusqu'au mercredi de la deuxième semaine suivante (23 h 59) pour transmettre leur questionnaire dûment rempli. Un soutien informatique est fourni par la firme d'évaluation aux utilisatrices et utilisateurs. Quant aux versions pour éducatrices, éducateurs et gestionnaires, elles sont remplies lors de la journée d'évaluation, et la firme les recueille sur place, au moment des entrevues individuelles. Elles sont disponibles en français ou en anglais (à convenir lors de la prise du rendez-vous).

Le Ministère ne peut pas exiger des parents qu'ils répondent au questionnaire, mais il les encourage fortement à le faire puisque leur avis est très important. De ce fait, **aucun seuil** n'est prévu pour la dimension *Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents*.

Afin que la confidentialité soit préservée et qu'un avis représentatif puisse être donné, **un seuil minimal de 20 % des parents doit être atteint pour que leur avis soit pris en compte dans le rapport d'évaluation**. Par exemple, si 80 parents sont sollicités, 16 parents au minimum devront répondre au questionnaire pour que leur avis soit présenté dans le rapport d'évaluation. Le nombre de parents sollicités est convenu lors de l'appel pour la prise de rendez-vous d'évaluation.

Le questionnaire pour les parents inclut également une section leur permettant de laisser des commentaires écrits. Ceux-ci seront transmis intégralement au SGEE évalué uniquement si le seuil minimal de 20 % est atteint et si ces commentaires ne permettent pas d'identifier un enfant ou un membre du personnel du SGEE. Ces commentaires seront transmis au SGEE, s'il y a lieu, dans un document distinct du rapport.

RÉSULTATS	
4. Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents	
Les résultats présentés ici ont été recueillis à l'aide d'un questionnaire rempli par les éducatrices ou éducateurs dont le groupe a été observé, par le gestionnaire de même que par les parents. Il s'agit donc de perceptions. Il est à noter qu'un taux de réponse de 20 % des parents sollicités (tous les parents sont invités à répondre au questionnaire) est requis pour que leur opinion soit incluse dans le rapport d'évaluation. De ce fait, l'expression « ND » signifie que le taux de réponse des parents sollicités est insuffisant et que le rapport d'évaluation fera seulement état de l'opinion combinée des éducatrices ou éducateurs et du gestionnaire. Les résultats obtenus pour la dimension « Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents » sont donc présentés à titre indicatif seulement. Aucun seuil à atteindre n'est lié à cette dimension de la qualité éducative. Advenant le cas où des parents auraient rédigé des commentaires supplémentaires et que le taux de réponse requis ait été atteint, les commentaires émis seraient transmis au SGEE dans un document à part.	
Résultats obtenus pour la dimension « Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents »	
1	Résultat - SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) : _____ / 7
	Résultat - parents : _____ / 7 (sur 7 ou ND) _____ 2 % des parents sollicités ayant répondu
3	1. L'éducatrice ou éducateur amorce avec le parent un partage d'informations sur l'enfant Résultats – SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) (sur 7) _____ Résultats – parents (sur 7 ou ND) _____ Évaluation

1

Cette section indique le résultat moyen obtenu pour l'installation en deux résultats : celui des parents et celui, combiné, de la ou du gestionnaire et du personnel éducateur.

2

L'abréviation « ND » signifie donc que le taux de réponse des parents sollicités est « non disponible » puisqu'il est insuffisant (soit moins de 20 %) et que le rapport d'évaluation ne fera état que de l'opinion du personnel éducateur et de la ou du gestionnaire.

3

Le rapport présente également les résultats détaillés, par item évalué, ainsi que les conclusions de l'évaluation (points forts, pistes d'amélioration et défis).

4

Cette section résume les principales conclusions pour l'ensemble des items évalués.

EXEMPLE :

Résultats obtenus pour la dimension « Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents »	
Résultat - SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) :	5,44 / 7
Résultat - parents :	5,10 / 7 (sur 7 ou ND) 25,00 % des parents sollicités ayant répondu
1. L'éducatrice ou éducateur amorce avec le parent un partage d'informations sur l'enfant	
Résultats – SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) (sur 7)	5,54
Résultats – parents (sur 7 ou ND)	4,85
Évaluation	
Ici, la firme d'évaluation rédigera ses conclusions sur cet item en faisant part des forces du SGEE, mais également des pistes d'amélioration à envisager.	

Dans cet exemple, les parents ont répondu en nombre suffisant (25 %). Le rapport fait donc mention de l'avis des parents, soit une moyenne de 5,10 sur 7. L'avis combiné de la ou du gestionnaire et des éducatrices ou éducateurs donne le résultat moyen de 5,44 sur 7. Ainsi, l'avis des parents est légèrement inférieur au résultat du SGEE.

Dans la première catégorie d'éléments évalués, soit « L'éducatrice ou éducateur amorce avec le parent un partage d'informations sur l'enfant », les parents ont octroyé, en moyenne, le résultat de 4,85 sur 7, tandis que le SGEE a octroyé un résultat de 5,54. L'opinion des parents est donc ici aussi inférieure à l'avis du personnel du SGEE. Le texte fait état des points forts et des pistes suggérées pour améliorer le résultat.

Section 4 – Synthèse et signature du rapport d'évaluation

1

Synthèse

2

Rapport rédigé par _____

1

La section Synthèse du rapport résume les principaux résultats obtenus pour chacune des dimensions évaluées.

2

Le rapport est rédigé par la firme d'évaluation mandatée par le Ministère.

Centres de la petite enfance ayant plus d'une installation

Le Ministère a prévu un document s'adressant précisément aux CPE qui possèdent plus d'une installation. Ce document s'intitule [*Synthèse des résultats de l'évaluation de la qualité éducative pour les centres de la petite enfance ayant plus d'une installation*](#). Ainsi, ces derniers reçoivent deux documents : un rapport d'évaluation pour chacune des installations évaluées et une synthèse des résultats des installations faisant partie d'un même CPE.

La synthèse est remise au CPE à titre indicatif seulement. Aucun suivi n'est effectué sur la base de ce document, puisque le suivi des évaluations est effectué avec chaque installation qui reçoit son rapport d'évaluation de la qualité éducative.

Processus de suivi des évaluations de la qualité éducative

Lorsqu'un SGEE n'atteint pas l'un ou l'autre des seuils requis, un processus de suivi s'enclenche pour assurer une amélioration de la qualité éducative. Ce processus inclut minimalement, mais sans s'y limiter, la production d'un plan d'action et d'un bilan de réalisation du plan d'action, et la participation à une évaluation de suivi portant sur la ou les dimensions de la qualité dont le seuil n'a pas été atteint.

Plan d'action

Le SGEE qui n'atteint pas l'un ou l'autre des seuils requis doit produire un plan d'action (en français). Une lettre lui est transmise à ce sujet. Le plan d'action doit être transmis au Ministère via la prestation électronique de services (le *Dossier de service de garde* en ligne) dans un délai de 45 jours suivant la

réception de sa demande ou dans tout autre délai consenti par le Ministère. Un guide explicatif est disponible dans Quebec.ca.

Ce sont les directions régionales du Ministère qui font le suivi des résultats. Ce plan permet au SGEE de cibler les actions à réaliser pour améliorer la qualité des dimensions dont le seuil n'aurait pas été atteint et de se préparer à l'évaluation de suivi.

La durée de mise en œuvre du plan d'action peut varier d'un SGEE à l'autre, en fonction des actions établies pour améliorer la ou les dimensions qui n'ont pas atteint le seuil requis. Elle ne peut toutefois **pas excéder un an**, à partir du moment où le Ministère a accusé réception du plan d'action (une lettre est transmise à ce sujet au SGEE).

Les directions régionales du Ministère offrent un soutien-conseil aux SGEE relativement à la mesure, et notamment pour comprendre les attentes liées au plan d'action. Toutefois, seul le SGEE peut déterminer les actions à réaliser pour améliorer sa qualité, puisqu'il en est responsable. Le Ministère rend disponibles, notamment dans Quebec.ca, des outils ou des guides de référence sur la qualité. À ce sujet, veuillez vous référer à la section Références bibliographiques du présent guide. Par ailleurs, les SGEE qui n'atteignent pas les seuils requis seront soutenus et accompagnés par un ou plusieurs organisme sélectionné par le Ministère dans le cadre du *Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance*. Pour de plus amples détails, veuillez consulter Quebec.ca.

Le **gabarit du plan d'action** est divisé en quatre sections :

1. Renseignements sur le SGEE;
2. Résolution du conseil d'administration, s'il y a lieu;
3. Signature de la personne autorisée;
4. Renseignements sur le plan d'action.

Sections 1, 2 et 3 du plan d'action

La section 1 permet d'identifier le SGEE ainsi que la personne à joindre relativement au plan d'action. De ce fait, si le Ministère souhaite contacter le SGEE relativement au plan d'action, il communique avec la personne identifiée à la section 1.2 du plan d'action.

La section 2 porte sur l'acceptation du plan d'action par le conseil d'administration (s'il s'agit d'une personne morale). L'importance d'impliquer le conseil d'administration dans l'élaboration du plan d'action réside dans la volonté du Ministère que tous les acteurs gravitant autour du milieu de garde parlent d'une seule et même voix afin que soient mises en place des actions permettant d'améliorer la qualité éducative offerte aux enfants.

La section 3 concerne la signature de la personne autorisée. Il est obligatoire de signer et de dater le plan d'action.

Section 4 du plan d'action

La section 4 est subdivisée en quatre parties pour chacune des dimensions de la qualité éducative évaluées.

En fonction des résultats obtenus lors de l'évaluation globale, les subdivisions du plan d'action qui sont visibles dans le Dossier de service de garde en ligne peuvent varier. En effet, le SGEE produit un plan d'action uniquement pour la ou les dimensions dont le seuil n'a pas été atteint lors de l'évaluation globale. De ce fait, un SGEE qui atteint le seuil minimal lors de l'évaluation globale ne verra pas cette dimension dans le plan d'action à remplir, mais uniquement les dimensions qui sont à améliorer.

Cette section permet d'y reporter les points à corriger, comme indiqué dans la section *Conclusions pour la dimension* du rapport d'évaluation que le SGEE a reçu et d'y inscrire les actions prévues par le SGEE pour améliorer la qualité de la dimension ciblée, en précisant la date de mise en œuvre prévue (début et fin). Le SGEE doit préciser l'intention recherchée par les actions qu'il a identifiées.

Qu'est-ce qu'une « action »?

Une action est un moyen identifié qui permet d'atteindre un résultat souhaité. Dans le cadre de la mesure, une action est donc un moyen qui permettra au SGEE d'améliorer la qualité. Par exemple, pour améliorer l'aménagement des lieux, l'action pourrait être de modifier tel ou tel aménagement, et le résultat souhaité est l'amélioration de cet aspect de la qualité.

Voici différents critères (liste non exhaustive) qui peuvent guider la réflexion du SGEE lors de la rédaction de son plan d'action et sur lesquels le Ministère fonde son appréciation des plans d'action :

• Précision

Qui? Quoi? Quand? Où? Combien? De quelle façon? Les informations fournies dans le plan d'action sont-elles assez précises? Permettent-elles de bien comprendre les actions proposées par le SGEE?

• Adéquation

Les actions proposées répondent-elles à toutes les pistes d'amélioration proposées pour la ou les dimensions de la qualité qui n'a (qui n'ont) pas atteint le ou les seuils de réussite? Les actions proposées sont-elles en lien direct avec la ou les dimension(s) de la qualité éducative qui n'a (qui n'ont) pas atteint le ou les seuils de réussite? Les pistes d'amélioration qui y sont associées en Synthèse de Qualité structurelle et facteurs associés sont-elles explicitement considérées? Les actions proposées sont-elles destinées à l'ensemble de l'équipe (collectives) ou sont-elles individuelles, ou les deux, et est-ce en cohérence avec le type de seuil(s) non-atteint(s), i.e. pour l'installation et/ou par groupe? Les actions proposées par le SGEE respectent-elles l'ordre de priorité des pistes d'amélioration formulées dans le rapport?

• Réalisme

Les actions proposées sont-elles réalistes? En d'autres mots, est-ce que les échéanciers présentés concernent des délais raisonnables? Est-ce que les échéanciers respectent de façon réaliste certaines périodes critiques de l'année? Est-ce que les ressources ciblées pour réaliser les actions proposées sont réalistes au plan financier et au plan des ressources humaines? Sont-elles facilement accessibles? Les actions proposées se greffent-elles sur certaines pratiques déjà en place au SGEE ou constituent-elles de nouvelles pratiques à intégrer?

• Impact

Les actions proposées semblent-elles annoncer un impact suffisant pour que la qualité éducative au SGEE s'améliore concrètement? Parmi les actions proposées, certaines actions permettent-elles de s'assurer que cet impact soit maintenu au fil du temps? En d'autres mots, des mesures sont-elles ciblées afin d'assurer que la qualité (ou des efforts vers l'amélioration de la qualité) demeure au cœur des préoccupations de l'équipe éducative au fil des mois?

Bilan de réalisation des mesures du plan d'action

Lorsque le délai est terminé, ou **au maximum un an après** avoir reçu l'accusé de réception du plan d'action de la part du Ministère, le SGEE doit remplir et transmettre, via la [plateforme Web sécurisée](#), le bilan de réalisation des mesures du plan d'action (bilan).

Le SGEE doit y inscrire les résultats de la réalisation du plan d'action et le nombre total de semaines ou de mois qui ont finalement été requis pour mettre en œuvre toutes les actions identifiées par le SGEE.

Évaluation partielle (de suivi)

Lorsque le bilan est reçu au Ministère ou que le délai prescrit pour le soumettre est terminé, le Ministère transmet les coordonnées du SGEE à la firme pour qu'elle retourne l'évaluer (sauf exception, par exemple si le SGEE a fermé ses portes ou s'il est en administration provisoire).

L'évaluation partielle (ou de suivi) porte uniquement sur la ou les dimensions dont le seuil n'a pas été atteint lors de l'évaluation initiale, mais des périodes d'observation des interactions sont parfois nécessaires. Elle est réalisée en fonction des mêmes règles d'échantillonnage des groupes que celles établies lors d'une évaluation globale.

Lors de l'évaluation globale réalisée grâce au CLASS®, si le SGEE n'a pas atteint les seuils requis, pour la dimension *Qualité des interactions avec les enfants*, la firme l'évaluera à nouveau avec l'instrument CLASS® (en respectant le cycle complet d'évaluation et les règles d'échantillonnage des groupes). Ensuite, la firme évaluera les autres dimensions, s'il y a lieu, en suivant les règles d'échantillonnage des groupes et en utilisant les outils appropriés.

Si, lors de l'évaluation globale, le SGEE n'a pas atteint le seuil requis uniquement pour la dimension *Qualité de l'aménagement des lieux*, la firme observera pendant une heure les interactions des groupes (en respectant les règles d'échantillonnage) et, ensuite, elle évaluera l'aménagement des lieux grâce à la grille établie pour cette dimension.

Si, lors de l'évaluation globale, le SGEE n'a pas atteint le seuil requis uniquement pour la dimension *Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification*, la firme observera pendant une heure les interactions des groupes (en respectant les règles d'échantillonnage) et, ensuite, réalisera des entrevues avec les éducatrices ou les éducateurs dont le groupe aura été observé préalablement, à l'aide de l'outil portant sur la dimension *Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification*.

Une entrevue avec la ou le gestionnaire (et avec chaque éducatrice ou éducateur ayant fait l'objet d'une observation en matinée) doit être réalisée, et ce, dans tous les cas (c'est-à-dire peu importe la ou les dimensions qui doivent être évaluées) à l'aide des questionnaires portant sur la qualité structurelle et les facteurs associés. En effet, il se peut que plusieurs semaines ou mois se soient écoulés entre l'évaluation globale et l'évaluation partielle, ce qui entraîne parfois des changements dans la gestion du SGEE, la composition des équipes et les pratiques éducatives.

La dimension *Qualité des interactions entre le personnel du SGEE (éducatrices ou éducateurs et gestionnaire) et les parents* **n'est pas évaluée lors d'une évaluation partielle**. Il n'y a pas de seuil à atteindre pour cette dimension. Le rapport d'évaluation partielle contiendra donc les résultats issus de l'évaluation globale (un copier-coller) pour cette dimension. Les commentaires des parents, s'il y a lieu, ne seront donc pas transmis au SGEE lors d'une évaluation partielle, car ils ont déjà été transmis avec le rapport d'évaluation globale.

Publication des résultats des évaluations de la qualité éducative

Le 12 avril 2022, la *Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement* (Loi 9 de 2022) a été sanctionnée. Elle inclut l'ajout d'un 5^e alinéa à l'article 5.1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* qui rend obligatoire la publication des résultats des évaluations.

L'obligation légale n'est pas encore en vigueur. La première publication des résultats se fera donc ultérieurement et le Ministère informera le réseau des SGEE lorsque le temps sera venu. Les prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance seront alors dans l'obligation d'informer les parents des enfants qu'ils reçoivent que ces résultats sont publiés, dans les 30 jours suivant un avis reçu à cet effet du Ministère.

Pour de plus amples renseignements sur la mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative, les services de garde éducatifs à l'enfance sont invités à communiquer directement avec leur conseiller ou leur conseillère au ministère de la Famille ou à consulter [Québec.ca](https://www.quebec.ca) ou à communiquer avec le ministère de la Famille au 1 855 336-8568.

Références bibliographiques

- BOURGON, L., LAVALLÉE, C. et collaborateurs. [*Échelle d'observation de la qualité éducative : Les services de garde en installation pour les enfants de 18 mois ou plus*](#), Édition révisée, Québec, ministère de la Famille, 2013.
- HAMRE, B. K., GOFFIN, S. G. ET KRAFT-SAYRE, M. [*Classroom Assessment Scoring System \(CLASS®\) Implementation Guide*](#). Charlottesville : Teachstone, 2009.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. [*Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs – Grandir en qualité. Qualité des services de garde éducatifs dans les centres de la petite enfance*](#), Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003 et 2014.
- LA PARO, K.M., HAMBRE, B.K. et Pianta, R.C. (2012). *Classroom Assessment Scoring System® Manuel Trottineur*. Teachstone Training, LLC.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Guide d'interprétation du rapport d'évaluation*](#). Québec, ministère de la Famille, 2023, 32 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Aide-mémoire du Guide d'interprétation du rapport d'évaluation*](#). Québec, ministère de la Famille, 2024, 7 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Guide d'utilisation du rapport d'évaluation*](#). Québec, ministère de la Famille, 2023, 35 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Aide-mémoire du Guide d'utilisation du rapport d'évaluation*](#). Québec, ministère de la Famille, 2024, 4 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*La qualité éducative en services de garde*](#) (0-5 ans). [Brochure explicative], Québec, ministère de la Famille, 2023, 9 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Accueillir la petite enfance*](#), Québec, ministère de la Famille, 2019, 197 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Points de vue des parents sur les services de garde à l'enfance*](#), Québec, ministère de la Famille, 2016, 80 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Garder le cap sur le développement global des jeunes enfants*](#), Québec, ministère de la Famille, 2014, 15 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Favoriser le développement global des jeunes enfants au Québec : une vision partagée pour des interventions concertées*](#), Québec, ministère de la Famille, 2013, 29 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Bulletin d'information Info-Qualité*](#), Québec, ministère de la Famille, 2017 à nos jours.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Portrait des garderies non subventionnées du Québec*](#), Québec, ministère de la Famille, 2014, 96 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Gazelle et Potiron : cadre de référence pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance*](#), Québec, ministère de la Famille, 2014, 122 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Guide pour l'élaboration d'une politique d'intégration des enfants de nouveaux arrivants et de gestion de la diversité dans les services de garde éducatifs*](#), Québec, ministère de la Famille, 2013, 18 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Soutenir la préparation à l'école et à la vie des enfants issus de milieux défavorisés et des enfants en difficulté*](#), Québec, ministère de la Famille, 2013, 169 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Ensemble dans la ronde ! en services de garde éducatifs — Réussir l'intégration des enfants handicapés*](#), Québec, ministère de la Famille, 2010, 136 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité*](#), Québec, ministère de la Famille, 2010, 16 p. MINISTÈRE DE LA FAMILLE. [*Activités extérieures dans les centres de la petite enfance et les garderies*](#), Québec, ministère de la Famille, 2002, 116 p.
- Pianta, R. C., La Paro, K. M., ET Hamre, B. K. [*Classroom Assessment Scoring System*](#). Baltimore, MD : Brookes Publishing, 2008. En français : <https://teachstone.com/class-en-francais/>

Annexe 1

Les gabarits du *Rapport d'évaluation de la qualité éducative*, de la *Synthèse pour les centres de la petite enfance ayant plus d'une installation* et du *Plan d'action (et bilan) pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde en installation* sont disponibles, pour information, dans le site Quebec.ca.

Famille Québec  **Rapport d'évaluation de la qualité éducative**

Rapport n° : _____ ☐ Évaluation globale
Date du rapport (AAAA-MM-JJ) : _____ ☐ Évaluation partielle

Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en installation (groupes d'enfants âgés de 0 à 5 ans)

Famille Québec  **Synthèse des résultats de l'évaluation de la qualité éducative pour les centres de la petite enfance ayant plus d'une installation**

Synthèse des rapports n° : _____

Date de la synthèse (AAAA-MM-JJ) : _____
☐ Évaluation globale
☐ Évaluation partielle

Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en installation (groupes d'enfants âgés de 0 à 5 ans)

Famille Québec  **Plan d'action (et bilan) pour l'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance en installation (version électronique)**

Dans le cadre de la Mesure d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance (groupes d'enfants âgés de 0 à 5 ans)

